



Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

Le Mystère de saint Joseph

Le mot de l'aumônier

Comment résumer ce que l'on peut appeler le **Mystère de saint Joseph**, au-delà de la Lettre encyclique *Quamquam pluries* du 15 août 1889 de Léon XIII ? Il est possible de le résumer en 7 points¹.

La paternité de saint Joseph. Elle reposait sur « cinq titres, dont il est impossible de nier la réalité : 1) l'exercice constant, parfait, aussi étendu que possible, des devoirs et des droits de père ; 2) le lien moral du même genre que celui qui unit les autres pères à leurs fils, mais bien plus étroit et d'obligations plus illimitées ; 3) le droit d'époux sur le fruit légitime de son épouse ; 4) la connexion, et, en quelque sorte, la dépendance que le Saint-Esprit avait établie entre le mariage de Joseph et la procréation de l'Homme-Dieu ; 5) la connexion entre la virginité de Joseph et la naissance de Jésus ». Ainsi, « ce n'est donc pas par pure forme que le Verbe incarné a traité Joseph comme père ; Il trouvait en lui de vrais titres de paternité qu'Il ne pouvait trouver en aucune autre créature. Sous le rapport de la génération charnelle, et selon les lois de la nature, saint Joseph n'était que le père putatif ; mais sous bien d'autres rapports, il était vraiment père, il l'était d'autant que la production de la nature humaine de Jésus avait dépendu de son concours »² (virginal).

Le mariage de saint Joseph. « Saint Joseph n'a pas seulement été père de Jésus, il a été aussi époux de Marie ». En effet, « c'était à la Mère de Dieu, en tant que Mère de Dieu, qu'il fallait un époux virginal, parce qu'Elle allait être mère, et pour qu'Elle fût Mère de Dieu, vierge et mariée »³. Joseph n'a pas épousé matériellement Marie simplement comme femme, mais formellement comme Mère de Dieu. « Tel est le caractère intrinsèque de ce titre : "Époux de Marie, de laquelle est né Jésus" ».

Le ministère de saint Joseph. Ce ministère « entre dans l'ordre de l'Union hypostatique à titre de père »⁴. En effet, « dans les conseils divins, le mariage et la virginité de Joseph étaient la disposition prochaine et dernière requise pour l'exécution du

grand mystère de l'Incarnation. Or, le mariage virginal de Marie dépendait, sans doute, de Joseph : il n'était autre que le mariage virginal de Joseph. Donc, la virginité matrimoniale de Marie et Joseph n'a eu pour raison déterminante que la constitution même de l'ordre hypostatique. C'est uniquement en vue de l'Incarnation à réaliser que le Saint-Esprit a uni ces deux cœurs dans une seule foi et une même virginité conjugale »⁵. Ainsi donc, le ministère de saint Joseph est supérieur à celui de tous les saints.

La dignité de saint Joseph. Elle se rapporte à l'excellence de ses titres : Père de Jésus-Christ et Époux de la Mère de Dieu. Or cette dignité est la plus grande qui soit après la dignité de la Mère de Dieu. Donc, il est le saint le plus digne après son épouse.

La sainteté de saint Joseph. Elle correspond à l'excellence de ses qualités surnaturelles. Or, la sainteté est corrélative à la dignité selon ce principe de saint Thomas d'Aquin⁶ : « Ceux que Dieu choisit pour une charge, un emploi, une dignité, Il les prépare et les dispose de manière qu'ils soient aptes à remplir la fonction à laquelle ils sont appelés ». Or, « saint Joseph a été appelé à la fonction la plus sublime après la Maternité divine ». Donc, « il paraît hors de doute que saint Joseph a reçu la grâce la plus éminente après la Mère de Dieu »⁷. L'héroïcité de ses vertus, la force de l'exemple du Christ et de la Vierge, la proximité d'avec la source de la grâce, Jésus, et de la médiatrice de toutes grâces, Marie, confirment encore la grande sainteté de Joseph.

Le patronage de Joseph. Ce patronage « diffère complètement de tout autre patronage : il est la conséquence de son titre de Père et d'Époux »⁸. Saint Joseph est le Patron de l'Église universelle.

Le culte de saint Joseph. Son culte aura une particularité. Le culte des saints, qui se distingue du culte de latrie réservé à Dieu, s'appelle culte de *dulie*, la théologie appelle celui de la Mère de Dieu, *hyperdulie* et celui de saint Joseph, *protodulie*. ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ Nous suivons C. Mariani : *La Primauté de saint Joseph d'après l'Épiscopat catholique et la théologie*. Montréal, 1945.

² *Op. cit.* p. 136.

³ *Op. cit.* p. 150.

⁴ *Op. cit.* p. 187.

⁵ *Op. cit.* p. 188.

⁶ IIIa, q. 27, a. 4, corpus.

⁷ *Op. cit.* p. 316.

⁸ *Op. cit.* p. 271.

Les cantiques du Père Grignon



En l'honneur de saint Joseph, Époux de Marie

Sur l'air : *Je fais le signe de la Croix ou Du bon soldat*

1. Chantons un cantique en l'honneur

De saint Joseph, le protecteur
Et l'époux de Marie.

L'humble Joseph est peu connu.

Aucun d'ici-bas ne l'a vu,

Mais il ravit les bienheureux.

Que la terre s'unisse aux Cieux,

Que tout le glorifie ! (*bis*)

2. Grand saint, Dieu n'a trouvé que vous

Qui fût digne d'être l'époux

De sa Mère admirable.

Époux de la Reine des Cieux.

Ce privilège est merveilleux ;

Le témoin de sa sainteté,

Le gardien de sa pureté,

Ô gloire incomparable !

3. Le Père éternel vous a pris

Pour nourrir ici-bas son Fils,

Pour être son vicaire.

Vous avez porté sur le sein

Celui qui tient tout en sa main,

Par un emploi tout singulier

Vous avez été nourricier

De votre propre Père.

4. Qui l'aurait vu vous caresser,

Vous sourire et vous embrasser

Par un amour extrême !

Ses souris vous perçaient le cœur

Et le remplissaient de douceur.

Tout embrasé de son amour,

Vous Lui disiez à votre tour :

Mon cher fils, je Vous aime.

5. Si trois mots de Marie ont pu

Sanctifier par leur vertu

Saint Jean avec sa mère,

Que n'auront point produit en vous

Ses discours si saints et si doux !

Sa parole vous ravissait,

Sa présence vous remplissait

De grâce et de lumière.

Suite, page suivante.

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Rappel du plan (avec les numéros du *Traité*)

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

Partie II. De la parfaite dévotion (120-273)

Chap. IV. Pratiques de la parfaite dévotion (226-273)

Article I. Les pratiques extérieures (226-256)

Article II. Les pratiques intérieures (257-265)

§ 1. Agir par Marie (258-259)

§ 2. Agir avec Marie (260)

§ 3. Agir en Marie (260-264)

§ 4. **Agir pour Marie** (265)

1° En tant qu'esclaves de Marie

§ 4. Agir pour Marie, suite (265)

2° Pour l'être plus parfaitement de Jésus.

Marie n'est pas la fin *dernière* de notre dévotion. Jésus seul mérite de finaliser ainsi nos actes. Toute dévotion qui ne conduirait pas à Lui serait à écarter impitoyablement (VD 61-67).

Si donc nous faisons appel à Marie pour nous conduire à Jésus, c'est pour qu'Elle nous serve de milieu *mystérieux* et de *moyen* aisé pour aller à Lui. Ces œuvres, que nous offrons à cette bonne Mère, subiront entre ses mains la transformation que nous savons, et, grâce à Elle, seront plus dignes de Celui à qui elles sont destinées (VD 146-150).

Du reste, quelqu'un, dans son ignorance, croirait-il agir uniquement pour Marie ? Cette Vierge, *écho fidèle* de Dieu, serait d'autant plus empressée de rétablir l'ordre *inconsciemment* violé. Elle renverrait à son divin Fils, et, par Lui, à son Créateur, l'honneur intempestif que son enfant Lui attribuerait. Voyez ce petit enfant. Il veut prouver son amour à sa mère. Il s'empare de tout ce qui est à sa portée, et vient le lui offrir en hommage. La mère accepte avec bienveillance le cadeau de son enfant. Mais elle profite de son premier instant de distraction pour restituer à son propriétaire, ou remettre à sa place, l'objet dont il s'était emparé pour accomplir cette offrande.

Pour se conformer à cette pratique, on doit, affirme *le Secret de Marie* au n° 49, en tout ce que l'on fait, renoncer à son amour-propre, lequel se rend presque toujours comme fin d'une manière imperceptible, et répéter souvent du fond du cœur : « Ô ma

chère Maîtresse, c'est pour Vous que je vais ici ou là, que je fais ceci ou cela, que je souffre cette peine ou cette injure ».

Sous une autre forme nous en revenons donc à la double condition de renonciation et de donation, dont il a été parlé à propos du « par » et de « avec ».

Les actions dont parle le bienheureux dans cet article *ne sont pas* des actions *extraordinaires, exorbitantes, héroïques*, qui se présentent rarement, et que l'on devrait rechercher et entreprendre pour être fidèle au saint Esclavage. Ce sont les actions *ordinaires*, celles qui composent notre devoir d'état quotidien. Ainsi, la pratique de la parfaite dévotion s'insère d'elle-même et sans difficultés dans tous les états et tous les genres de vie. Elle ne consiste pas dans ces actions elles-mêmes, mais dans *l'esprit* qui les anime, et qui leur donne, si nous le voulons, une valeur nouvelle, une richesse plus grande.

Et cet esprit n'est autre que l'esprit de Marie, Reine du ciel et de la terre, spécialement Reine des élus, plus spécialement encore Reine du cœur des élus. Il envahit les esclaves d'amour de cette grande Reine, et les soumet pleinement, spontanément, à toutes les exigences du domaine de Marie, à toutes les touches délicates de sa direction suave et maternelle.

Marie accepte cet empire sans fausse humilité. Elle l'exerce sans défaillance, consciente de remplir ainsi la mission que Dieu Lui a confiée, et de conclure à leur souverain bonheur les âmes qui s'abandonnent à Elle. Elle n'en tire pas vanité. Elle ne s'attache pas les âmes sur lesquelles Elle règne. Elle ne cherche qu'à les porter à son divin Fils, et cela avec un amour et un désintéressement aussi admirables l'un que l'autre, et qui n'existeraient pas simultanément dans un cœur de femme, si Marie n'était pas la Vierge immaculée, toute relative à Dieu, sans aucune ombre d'intérêt personnel. ✍

À suivre

Se consacrer à Marie

À commander chez Clovis
(10 x 16 - 208 p. 11 € 00 + port)



Consécration mariale montfortaine en 2024

En 2024, la fête de l'Annonciation est reportée au **8 avril**. Ainsi, les **33 jours commencent le 6 mars** (début de la période des 12 jours). Début de la 1^{re} semaine : 18 mars. Début de la 2^e semaine : 25 mars. Début de la 3^e semaine : 1^{er} avril. **Le lundi 8 avril, consécration à Jésus par Marie** après avoir communiqué à la messe de la fête de l'Annonciation.



Suite du cantique

En l'honneur de
saint Joseph,
Époux de Marie

6. Quelle était votre humilité !

C'est elle qui vous a porté
À garder le silence,
À vous mettre tout le dernier,
À vivre en pauvre charpentier,
À paraître un pauvre ignorant
Sans capacité, sans talent,
Sans air et sans prudence.

7. Plus vous vous êtes abaissé,

Et plus Dieu vous a rehaussé
Près de Lui dans la gloire.
Vos mérites sont surprenants,
Vos privilèges sont très grands.
Le Ciel admire vos splendeurs,
Le monde est plein de vos faveurs,
Et jusqu'au purgatoire.

8. Jamais on ne vous prie en vain,

Votre crédit est souverain,
Comme Thérèse assure.
Votre Fils est Dieu glorieux,
Votre Épouse est Reine des Cieux,
En priant vous Leur commandez,
Tout est fait, si vous demandez.
Ô pouvoir sans mesure !

Saint Joseph

9. Tâchez d'être en tout le dernier,

De vous cacher, et dilater
En Jésus et Marie !
Cherchez ce que le monde fuit,
Et fuyez tout ce qu'il poursuit.
Ne vous réglez que par la foi,
Afin d'être heureux avec moi
En imitant ma vie.

Prière

10. Saint Joseph, soyez mon patron

Pour m'obtenir un très grand don :
La Divine Sagesse !
Pour rendre gloire à mon Sauveur,
Pour convertir l'homme pécheur,
Pour aider les pauvres petits,
Pour terrasser mes ennemis.
La charité vous presse.

Saint Joseph, Patron de l'Église universelle



En saint Pie X, dans sa Lettre encyclique *Ad diem illum* affirme de manière lapidaire : « Marie est Mère du Christ ? Elle est donc aussi notre Mère ! ». Dans ce raisonnement, il y a bien une majeure et une conclusion, mais où se trouve la mineure ?

Le pape s'est inspiré du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* pour écrire son encyclique (cf. bulletin n° 218, p. 4). C'est donc peut-être dans cet ouvrage que l'on trouvera cette mineure ? On lit au numéro 32 : « "Un homme et un homme est né en elle", dit le Saint-Esprit : Homo et homo natus est in ea. Selon l'explication de quelques Pères, le premier homme qui est né en Marie est l'Homme-Dieu, Jésus-Christ ; le second est un homme pur, enfant de Dieu et de Marie par adoption. Si Jésus-Christ, le Chef des hommes, est né en Elle, les prédestinés, qui sont les membres de ce Chef, doivent aussi naître en Elle par une suite nécessaire. Une même mère ne met pas au monde la tête ou le chef sans les membres, ni les membres, sans la tête ; autrement ce serait un monstre de la nature ; de même, dans l'ordre de la grâce, le chef et les membres naissent d'une même mère ; et si un membre du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire un prédestiné, naissait d'une autre mère que Marie qui a produit le Chef, ce ne serait pas un prédestiné, ni un membre de Jésus-Christ, mais un monstre dans l'ordre de la grâce ».

Nous pouvons donc faire ce raisonnement : **Majeure.** Marie est la Mère du Christ, le Verbe incarné. **Mineure.** Or le Christ, c'est le Christ total, Tête et Corps mystique (c'est-à-dire les membres du Corps mystique). **Conclusion.** Donc, Marie, qui est Mère du Christ (la Tête), est aussi notre Mère (les membres du Christ) ! Saint Pie X avait donc raison !

Mais, il y a plus. Nouvelle mineure. Or Joseph, Époux de Marie, est Père du Christ par droit de mariage. Mais, le Christ, comme dit saint Augustin, c'est le Christ total, c'est-à-dire la Tête du Corps mystique à laquelle sont unis les membres du Corps mystique. **Conclusion.** « Donc, l'Église reconnaît que saint Joseph est le Père de tous les chrétiens », conclut Mariani (*op. cit.* p. 266). C'est pourquoi **saint Joseph est Patron de l'Église universelle.**

Plus précisément encore, « il est Patriarche de tous les prédestinés et de tous les élus de l'Ancien et du Nouveau [Testaments], parce qu'il est Père de Jésus-Christ qui est le Chef de tous les prédestinés et de tous les élus depuis Adam, jusqu'à la fin des siècles », (Benoît XIV, *op. cit.* p. 296).

Retraites Mariales Montfortaines



- ❖ **Retraite montfortaine à San Damiano (I)**
du 6 au 11 mai 2024 (ab. Pellouchoud & Biselx)
☎ [41] 62/209.16.27. ou Sandamiano@fsspx.ch
- ❖ **Retraite montfortaine au Moulin du Pin (53)**
du 10 au 15 juin 2024 (mixte, 19 places)
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.
- ❖ **Retraite montfortaine au Trévoux (29)**
du 15 au 20 juillet 2024 (mixte, 24 places)
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.
- ❖ **Retraite à Bitche (57)**
du 15 au 20 juillet 2024 (mixte, 36 places)
École l'Étoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90.
- ❖ **Retraite montfortaine à Enney (CH)**
du 22 au 27 juillet 2024 (mixte, 24 places)
Domus Dei ☎ [41] 26/921.11.38.

Bonne nouvelle !

- ❖ **Retraite avec saint Joseph à Unieux (42)**
du 1^{er} au 6 juillet 2024 (mixte, 15 places)
Prieuré Saint-François-Régis ☎ 04.77.40.20.55.
(retraite prêchée par l'abbé Castelain, FSSPX)



Veillez noter

Les retraites mentionnées ci-dessus sont accessibles aux personnes ayant déjà suivi au moins deux retraites, de préférence Retraites de Saint-Ignace.

Dons par virement, utiliser l'IBAN :

FR84 3000 2083 2800 0046 6211 X36

Identifiant international BIC : CRLYFRPP

Préciser dans le libellé votre **prénom** et votre **nom** et, au sujet du reçu fiscal*, **avec RF** ou **sans RF**.

Dons par chèque : à F.S.S.P.X - C.M.R.C. Idem*

❖ **3 286 membres** au 29 février 2024.

❖ Le **samedi 2 mars 2024**

la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts de la Confrérie Marie Reine des Cœurs.

- ❖ **Protection des données.** Les informations fournies ne sont utilisées que par la F.S.S.P.X, qui respecte la législation (RGPD) sur la protection des données. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, écrire à l'adresse (1^{re} page) ou par mél : cmrc@fsspx.fr
- ❖ **Secrétariat** : signaler les changements d'adresses.
- ❖ **Courriel** de l'aumônier : cmrc@fsspx.fr
- ❖ **La Confrérie sur Internet** : site *La Porte Latine*.
- ❖ **IPNS. Responsable de publication** : Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.

